

CONSEIL MUNICIPAL D'HERMANCE

Législature 2015-2020

*Procès-verbal de la
séance du 11
décembre 2018*

N°33



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 4 décembre 2018.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Président</i>
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET
Madame	Anahita	BLANC-MEYLAN
Madame	Colette	CHEVALIER
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF
Monsieur	Marc	FUHRMANN
Monsieur	Denis	MEGEVAND
Monsieur	Grégory	GARCIA
Monsieur	Gilles	MONNIER
Monsieur	Olivier	PFORTNER
Monsieur	Pascal	RENAUD
Madame	Shirine	STRAUMANN

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Maire</i>
Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI	<i>Adjoint</i>
Monsieur	Thierry	VIDONNE	<i>Adjoint</i>

Public : 0



A l'ordre du jour :

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du 30 octobre et 13 novembre 2018**
2. **Communication du Bureau**
 - a. **Nomination du vice-président suppléant pour le local de vote 2019**
 - b. **Dates des séances pour l'année 2019**
3. **Communications de l'Exécutif**
4. **Travaux des commissions :**
 - a. **Commission SSCML (16.10)**
 - b. **Commission ad hoc pour la rénovation de la salle communale (14.11)**
5. **Salle communale – poste de transformation SIG**
6. **Projet de délibération n°23-18 pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour le premier amortissement de la dette EDMS**
7. **Projet de délibération N°24-18 pour la réalisation d'amortissements complémentaires en 2018**
8. **Retour sur « Communes-Ecoles » par C. Chevalier**
9. **Propositions individuelles et questions**
10. **Huis-clos Mérite hermançois**

En ouverture de séance, Monsieur le Président salue les membres présents ainsi que l'Exécutif.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 octobre et 13 novembre 2018

Sans remarque, ni commentaire, les deux PV sont approuvés.

En marge de cette validation, Monsieur MONNIER indique ne pas être dans la liste de diffusion pour la commission ad hoc « salle communale ». Il en va de même pour Madame Shirine STRAUMANN. Monsieur le Président, indique que les corrections seront faites par le secrétariat.

2. Communication du Bureau

Monsieur le Président cède la parole à la Secrétaire du Conseil.

a. Nomination du vice-président suppléant pour le local de vote 2019

Madame PION rappelle qu'il convient encore d'attribuer la charge de « suppléant du vice-président » du local de vote. En l'absence d'autre postulation, Monsieur Olivier PFÖRTNER se propose. La nomination de ce dernier est validée par acclamation.

b. Dates des séances pour l'année 2019

Madame PION évoque les séances à venir, celles-ci auront lieu comme de coutume le mardi soir à 19h30, sauf indication contraire.

✿ 22 janvier 2019

✿ 30 avril 2019

✿ 26 février 2019

✿ 14 mai 2019

✿ 26 mars 2019

✿ 18 juin 2019



Monsieur MONNIER fait remarquer que la séance de ce jour coïncide avec la fête de l'Escalade de l'Ecole. Il serait judicieux à l'avenir d'essayer de fixer les dates des Conseils en tenant compte des manifestations se déroulant sur la commune.

Madame le Maire prend acte de cette remarque et en tiendra compte pour les prochaines échéances. Elle souligne toutefois, que la fête de l'escalade est traditionnellement organisée un samedi dans la salle communale. Or, en raison des travaux, l'Association des Parents d'élèves a choisi de célébrer cette fête le jour J, bien que celui-ci tombe sur un mardi.

Finalement, Madame PION informe les Conseillers que leurs indemnités ont été calculées (à l'exception des membres de la commission RBE qui se réunira le lundi 17.12). Si celles-ci sont corrects, le décompte signé doit être retourné au plus tard le 20 décembre afin de permettre à l'administration de procéder aux versements avant la fin de la l'année.

3. Communications de l'Exécutif

Monsieur le Président passe la parole à Madame le Maire.

Buvette de la Plage

Madame le Maire, accompagnée de Monsieur DARDEL ont rencontré le gérant de la Plage afin de lui faire part du projet actuellement en cours. Dès la fin du mois de décembre, une APA sera déposée pour garantir une ouverture usuelle de la Buvette (avril). Afin de compléter les installations provisoires qui sont prévues, la Magistrate précise que le mobilier et matériel de la salle communale (frigos, congélateurs, tables etc.) seront installés dans le container. Pour rappel, il s'agira d'installer un container agrémenté du chalet de la Patinoire d'Anières.

Il est certain que la solution trouvée ne sera pas aussi aboutie que ne l'était la Buvette, toutefois, elle devrait permettre au gérant de pouvoir exploiter de manière correcte le commerce durant les travaux. Pour ce qui est des aspects financiers, Madame le Maire indique être dans l'attente des derniers chiffres avant de faire une proposition à l'exploitant.

En réponse à Monsieur RENAUD, Madame BRUCHEZ GILBERTO explique que le container sera loué. Pour ce qui est de la terrasse, l'autorisation de celle-ci relevant de la Commune, aucun obstacle n'est attendu de ce côté.

Administration fiscale

Comme cela avait été évoqué lors des précédents Conseils, Madame le Maire a obtenu un rendez-vous avec les économètres du département cantonal des Finances. Il s'agissait d'obtenir des informations sur les 10 plus gros contribuables de la commune afin de pouvoir prévoir, au mieux, l'évolution des finances hermançoises, notamment en cas de départ.

Les chiffres transmis pour les exercices 2017 et 2016 ne sont que partiels (les grandes fortunes -plus complexes- étant taxées en dernier) et devront encore être affinés. Toutefois, Madame le Maire a pu constater que le plus gros contribuable de la Commune, participe à lui seul à hauteur de 22.3% de l'impôt. Toutefois, cette part est également fluctuante car à l'occasion de la dernière taxation définitive (2015) de cette personne, le pourcentage de contribution s'élevait à 17%. A noter également, que ce n'est pas le contribuable qui était attendu. Par ailleurs, la Magistrate ajoute également que les autres contributeurs voient leur part s'élever à 1.7%, 1.5% etc., soit nettement moins significatif.

Pour ce qui est d'éventuels contribuables importants ayant rejoint la commune en cours d'année 2017, pour autant que leur déclaration ait été transmise à l'AFC avant fin janvier 2019, un correctif pourra être apporté lors des prochaines évaluations.

Finalement, pour ce qui est des résidences secondaires, la seule possibilité est d'informer l'administration fiscale d'éventuels soupçons afin qu'une enquête soit menée.

Répondant à Madame BLANC-MEYLAN quant à la qualification d'une telle démarche par une dénonciation, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un acte citoyen que de s'annoncer fiscalement dans la commune dans laquelle on réside à l'année. En effet, sinon ces personnes profitent indûment de services publics sans y contribuer. Madame BRUCHEZ GILBERTO convient qu'il s'agit d'un sujet délicat toutefois, au vu des finances Hermance, la question se doit d'être posée. Etant entendu que pour le moment, il n'est pas question d'agir en ce sens.

Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Suite au rejet du projet PF 17 (projet fiscal), la nouvelle mouture de la réforme de la fiscalité des entreprises se nomme RFFA. Selon les premiers chiffres transmis par l'Association des communes genevoises, l'impact financier pour Hermance serait de CHF 77'000.-. Toutefois, Madame le Maire indique qu'il convient de prendre ces données avec précaution car des ajustements doivent encore être effectués.

Développement de la parcelle 1943



Madame le Maire évoque la récente visite de certains conseillers à Meinier et émet le souhait qu'un retour soit effectué, par exemple lors de la tenue d'une commission réunie. Toujours pour ce même projet, la Magistrate cite l'exemple d'une commune genevoise qui a récemment construit un parking public mais qui ne l'a pas inscrit dans son patrimoine administratif, avec pour conséquence, pas l'obligation de l'amortir dans son budget de fonctionnement. Par analogie, Hermance pourrait effectuer la même opération et voir ainsi les possibilités de réalisations du projet de valorisation de la parcelle prendre forme. Pour en discuter une séance de commission est agendée pour le 21 janvier.

Vœux du Maire – Apéritif citoyen

Madame le Maire annonce que la manifestation susmentionnée sera organisée cette année à la Fondation Brocher, le 31 janvier prochain.

Sécurité sur la Commune

*L'Exécutif a reçu ce jour les représentants du Poste de Police de la Pallanterie pour le bilan de l'année. Il ressort que les dommages à la propriété sont en baisses (-30%), de même que les atteintes à la sécurité publique (-21%), etc. Aucune surprise n'est à souligner.

**Correction selon CM du 26.02.19 :*

Monsieur MEGEVAND indique que l'Exécutif a reçu les représentants du Poste de la Police de la Pallanterie ainsi que la Police municipale pour le bilan de l'année.

Travaux de la salle communale

Monsieur SCHNEEBELI informe le Conseil que l'autorisation de construire pour la rénovation de la salle communale a été délivrée en date du 6 décembre dernier.

Plan de site

Concernant l'article ayant trait aux énergies renouvelables, Monsieur SCHNEEBELI explique que sur la base de notes manuscrites, conservées par Madame PION, il a été possible de retrouver la formulation dudit article validée par le Conseiller d'Etat HODGERS. En conséquence, la version définitive devrait être la suivante : « *Dans la mesure où la substance patrimoniale est préservée, la transformation ou la rénovation de bâtiment doit prendre en compte la valorisation des énergies renouvelables* ». L'Adjoint indique être dans l'attente d'un retour de l'OCEN.

Divers travaux sur les voiries communales

Monsieur VIDONNE mentionne le ralentisseur édifié au chemin de la Chapelle, ce dernier est en place depuis peu, de même que le Totem d'entrée de zone qui a été déplacé en conséquence.

Concernant la rue du Nord, les SIG ont dû intervenir aux abords de la fontaine du bas de la rue afin de remplacer un réducteur de pression défectueux.

Suite à divers actes de vandalisme, plusieurs candélabres ne fonctionnent plus. Le Service « lumières » des SIG a été alerté et fera le nécessaire dans les jours prochains.

Arrosage automatique

Revenant sur les différentes difficultés rencontrées dans le cadre de ce dossier, Monsieur VIDONNE explique que l'autorisation de construire du puits de pompage initialement déposée a été retirée. En effet, la commune étant au bénéfice de l'autorisation de la CGN pour poser un appareillage sur le débarcadère, de même que la Capitainerie a validé l'emplacement de la future pompe, les travaux seront donc entrepris. La pompe quant à elle sera retirée en hiver et installée au début de chaque printemps afin d'en maximiser la durée de vie.

Rénovation de l'immeuble 544 route d'Hermance

Monsieur VIDONNE indique que le planning des travaux est tenu et que la commission visitera le chantier le 17 décembre prochain. A ce jour, l'Adjoint se dit extrêmement satisfait de la rénovation.

Poubelles vertes

Suite à l'interpellation de Monsieur TAGLIABUE quant aux poubelles vertes, Monsieur VIDONNE a entrepris des démarches auprès des sociétés de transport PRADERVAND et SERBECO. Dans le cadre du projet « mobiliti » développé par ces deux entités, une prise en charge des déchets de cuisine du CoHerAn pourrait être envisagée.

Revenant sur le ralentisseur évoqué précédemment, Monsieur MONNIER demande si ce dernier est bien aux normes. En effet, lors d'un passage, le Conseiller a manqué « d'y laisser sa voiture ».



Monsieur l'Adjoint prend note de cette remarque et fera vérifier l'ouvrage. Toutefois, il rappelle que la vitesse maximale autorisée pour aborder cet obstacle est de 30 km/h.

Monsieur RENAUD rejoint son préopinant quant à la hauteur du ralentisseur.

4. Travaux des commissions :

Faisant suite à la mention de la nouvelle procès-verbaliste par Monsieur RENAUD, Madame CITTADINI-NAEF demande si cette dernière a été engagée.

Madame le Maire rétorque par la positive et informe qu'afin que celle-ci puisse s'organiser, il convient désormais que les commissions soient fixées au moins deux semaines avant les séances.

a. Commission SSCML (16.10)

Ce PV ne fait l'objet d'aucune remarque, ni question. Monsieur RENAUD souhaite revenir sur la disponibilité des salles, telle qu'évoquée lors de la commission. En effet, il souhaiterait que le règlement d'utilisation des salles soit appliqué avec plus de souplesse, notamment pour ce qui est des occupations les dimanches, jours fériés ou encore pendant les vacances durant les travaux de rénovation de la salle communale.

Monsieur FUHRMANN demande des éclaircissements quant à la parcelle piétonne, jouxtant le pont sur l'Hermance évoqué dans le PV. Madame le Maire explique qu'il s'agissait d'une discussion portant sur l'accès piéton aux infrastructures du tennis. En effet, lors du passage de la douane, les piétons se voient obligés d'emprunter la route et aucun aménagement ne leur permet de cheminer en toute sécurité. En conséquence, il a été évoqué la possibilité de créer une passerelle piétonne adossée au pont existant.

b. Commission ad hoc pour la rénovation de la salle communale

Monsieur RENAUD informe que la commission se réunit en principe tout le 1er lundi de chaque mois à 19h00.

Répondant à l'interrogation de Madame le Maire, Monsieur RENAUD indique qu'effectivement, la commission se réunira le 7 janvier 2019.

La première séance de la commission a permis de reprendre tous les éléments du dossier et de pouvoir lister les volontés des conseillers. Monsieur RENAUD indique qu'hier (ndlr 10.12.18) s'est déroulé la seconde séance durant laquelle les membres ont discuté du projet d'implantation du transformateur SIG. Il indique que cette demande avait déjà été formulée par le passé, mais a été refusée en raison de l'emplacement choisi (Chemin des Fossés). Désormais, il est souhaité de l'installer sous le parvis de la salle communale. Il rend tout de même attentif que ce projet est couteux.

Le sujet de la cuisine a également été traité et les architectes vont soumettre un nouveau plan aux membres, lesquelles devront émettre leurs commentaires.

La tente actuelle de la buvette sera supprimée, et une nouvelle pergola sera installée. Les membres ont envisagé de prolonger celle-ci sur toute la surface de la terrasse afin d'abriter les clients de la buvette lors de mauvais temps. Il informe que cette proposition requiert l'abattage de l'arbre qui s'y trouve.

Madame le Maire se demande si la CMNS approuverait.

Monsieur SCHNEEBELI indique que la CMNS n'est pas contre l'abattage des arbres, mais que ces derniers doivent être remplacés. Aussi, il estime que tous les habitants ne seraient pas favorables à supprimer cet arbre. L'Adjoint précise que le projet de la pergola avec l'abattage de l'arbre n'est pas inclus dans le budget, mais que s'il devait aller dans ce sens cela ferait partie de la demande complémentaire, tout comme la rampe, le monte-personnes et le local des SIG.



Monsieur FUHRMANN souhaiterait avoir des détails quant aux montants investis les 10 dernières années dans la buvette de la plage.

Monsieur SCHNEEBELI précise que l'installation d'une nouvelle pergola est obligatoire, car l'entreprise ne garantit pas que la protection actuelle puisse être reposée. Il admet qu'il s'agit d'un investissement supplémentaire qui permettra une meilleure qualité pour le service.

Monsieur TAGLIABUE rappelle qu'il y a 15 ans, CHF 250'000.- ont été dépensé pour la cuisine. Il estime que cette dernière peut être gardée quasiment en l'état.

Monsieur SCHNEEBELI souligne que l'information qui a été donné aux architectes est de garder tout ce qui peut être récupéré en état. Des soumissions se feront tout de même afin de savoir combien coûterait le matériel neuf.

Madame le Maire indique s'inquiéter de la réponse de la CMNS, non pas pour l'arbre, mais pour la pergola.

En réponse à une question de Monsieur FUHRMANN, Madame PION indique qu'un montant de CHF 255'000.- avait été voté le 16 novembre 2010 lors de la délibération pour la rénovation de la buvette (terrasse refaite en bois et aménagement intérieur). Le total des travaux se sont élevé à CHF 235'639.-.

Monsieur RENAUD ne se voit pas dépenser CHF 6'000'000.- pour la salle communale et garder l'ancienne tente de la buvette.

Monsieur FURHMANN craint que le gérant actuel augmente ces prix en raison des investissements et de l'amélioration de la buvette.

Madame le Maire indique que rien ne peut garantir une hausse des prix également par un nouveau gérant. Elle profite pour indiquer que l'installation de cette pergola n'engendrera pas une ouverture prolongée de la buvette entre octobre et avril. Elle estime que cette période de pause permet à l'épicerie et à la boulangerie de fonctionner aussi.

Monsieur RENAUD reprend son résumé sur la séance d'hier. Il indique que la modification des conduits de ventilation en sous-sol a été abordée, ainsi que l'emplacement des poubelles. Pour ces derniers, un endroit a été trouvé, mais il rappelle que le montant pour 4 containers est de (4 fois CHF 20'000.-) CHF 80'000.-. Le revêtement du parvis, des escaliers, etc. en bois a déjà été accepté par la CMNS, mais les membres n'en sont pas totalement convaincus. Lors de la prochaine séance du 7 janvier 2019, les architectes apporteront un échantillon afin de se faire une idée. Le Conseiller rend attentif qu'un devis a démontré que l'entretien annuel pour toute la terrasse coûterait CHF 1050.-.

Madame le Maire possédant une bonne connaissance de la cuisine de la salle communale et de son fonctionnement, Monsieur TAGLIABUE propose qu'elle puisse passer en revue les différents équipements prévus et effectuer des commentaires. Cette dernière accepte, indiquant qu'elle a déjà eu l'occasion d'effectuer des remarques sur la question, il y a près d'un mois.

Monsieur SCHNEEBELI rend attentif le Conseil qu'il ne faudrait pas mettre la Magistrate dans une position de conflit d'intérêts.

Madame le Maire rappelle que lorsqu'elle cuisine dans la salle communale pour les sociétés, elle le fait bénévolement comme ce fut le cas pour le Théâtre, le Sauvetage ou encore l'UIH. Elle précise également qu'elle n'a jamais utilisé la cuisine de la salle dans le cadre de son activité professionnelle et qu'à l'instar de tous les habitants, elle s'acquitte d'une taxe de location lorsqu'il lui est arrivé de réserver la buvette ou la salle dans le cadre de fêtes privées. En conséquence, Madame le Maire ne voit pas très bien à quel titre elle pourrait se retrouver en conflit d'intérêt.

Salle communale – poste de transformation SIG

Monsieur SCHNEEBELI rappelle qu'il avait été question d'implanter un deuxième transformateur électrique, car le village ne dispose que d'un, lequel est passablement sollicité. Si celui-ci devait connaître une panne, tout le village serait plongé dans le noir. Il indique que le besoin d'un deuxième transformateur électrique pour le bas du village serait une grande opportunité



pour la commune, sachant que la capacité électrique devra être quasiment doublée pour la salle communale, ainsi que pour les activités extérieures – jazz sur la plage. Plusieurs séances ont eu lieu avec les SIG, et il souligne qu'il s'agit également d'un besoin pour les SIG. De plus, l'implantation de ce transformateur sous le parvis de la salle communale le rendrait invisible. Néanmoins, cela signifierait la mise en place d'un local d'à peu près 24/25 mètres carré qui se situerait à l'avant de la salle communale, du côté de la rampe de livraison. Le coût pour ce local est de CHF 204'000.-. Les SIG prendront naturellement en charge les fouilles ainsi que l'enrobé, et l'idée serait qu'il prenne également l'entièreté des frais de la mise en place du local également. L'Adjoint demande aux membres du Conseil l'acceptation du principe de la mise en place de ce transformateur à cet endroit, sous réserve dans un premier temps que le 100% des frais d'installation du transformateur soient à la charge des SIG et non pas de la commune. Si, les SIG ne prennent pas en charge lesdits frais, ceux-ci devront être étudiés par la commission des finances avant une entrée en matière. L'Adjoint rappelle que l'Exécutif est favorable à l'implantation de ce transformateur sous le parvis, sous réserve que la commune n'ait pas à sa charge les frais de mise en place.

Faisant suite à la question de Monsieur NEJAR, Monsieur SCHNEEBELI répond que les CHF 204'000.- susmentionnés concerne uniquement le local.

Monsieur NEJAR propose de faire voter le Conseil municipal quant à l'implantation de ce local et transformateur, sis sous les gradins du parvis, sous réserve de la prise en charge des coûts dans leur intégralité par les SIG.

Le Conseil municipal se prononce favorablement quant à ce principe par 11 pour, 0 contre et 1 abstention.

Projet de délibération n°23-18 pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour le premier amortissement de la dette EDMS

Madame le Maire explique qu'en raison de MCH2, la commune doit débiter l'amortissement dès l'année de réalisation. Elle indique qu'après vérification des comptes, la commune peut absorber ces CHF 16'000.-.

Monsieur NEJAR procède à la lecture de la délibération.

DELIBERATION

Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 16'000.- afin de procéder à un amortissement ordinaire

Vu la délibération n° 10-2015 ouvrant un crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour couvrir les frais de dette prévue conventionnellement en date du 28 juillet 2008 ;

Vu l'accord passé entre la commune d'Hermance et le bureau EDMS impliquant le versement d'un montant de CHF 80'000.- pour solde de tout compte ;

Vu la nécessité imposée par le système comptable MCH2 de débiter l'amortissement dès l'année de réalisation ;

Conformément à l'article 30, al.1 litt d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

Décide

Par 10 oui, 1 non et 1 abstention

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 16'000.- destiné à réaliser le premier amortissement ordinaire de la dépense de CHF 80'000.- relative à la dette EDMS réalisée en 2018.**
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 sur le compte 7900.00.33209.02**
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.**



5. **Projet de délibération N°24-18 pour la réalisation d'amortissements complémentaires en 2018**

Madame le Maire souligne que la somme sera dépensée l'année prochaine uniquement si les comptes sont bons.

Madame PION ajoute qu'on ne saura qu'en 2019, lors du bouclage, si ces dépenses peuvent être réalisées.

Madame le Maire et Madame PION expliquent, en ce qui concerne le FIDU, que l'amortissement se réalise une année après. Par exemple, en novembre 2016 la commune a voté pour l'exercice 2017, mais elle débutera l'amortissement en 2018.

Monsieur TAGLIABUE ne comprends pas pourquoi les deux points sont dans une même délibération.

Monsieur RENAUD estime qu'il est possible d'être pour l'une et contre l'autre.

Monsieur NEJAR répond qu'il s'agit d'un amortissement complémentaire qui concerne deux postes. Il n'est pas question d'accepter ou de refuser la dépense, mais l'amortissement complémentaire, la dépense ayant pour sa part déjà été engagée.

DELIBERATION

Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 125'300.- dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2018.

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique des travaux de rénovation de la salle communale ;

Vu l'opportunité de réaliser des amortissements complémentaires en 2018 sur les objets suivants :

- Dédite parcelle 1943, CHF 64'000.-
- Subvention FIDU 2018, CHF 61'300.-

Pour un total de CHF 125'300.-

Conformément à l'article 30, al.1 litt d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

Décide

Par 8 oui, 3 non et 1 abstention

4. **De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :**
 - a. **Dédite parcelle 1943, CHF 64'000.-**
 - b. **Subvention FIDU 2018, CHF 61'300.-**
5. **De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques 38329 et 38762, respectivement amortissement complémentaire autres immobilisations incorporelles et amortissement complémentaire, subv. d'investissement aux fonds intercommunaux.**
6. **D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 125'300.-**
7. **De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par la fortune nette.**

6. **Retour sur « Communes-Ecoles » par C. Chevalier**

Madame CHEVALIER à la lecture du résumé qui suit :

Résumé du Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association Communes-Ecole du 14 novembre 2018.



Suite à l'approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 15 novembre 2017, en résumé en ce qui concerne le **Rapport de Mme Christiane Hersperger, présidente**, elle précise que le comité s'est réuni à trois reprises durant l'année 2017-2018, que le bilan de cette dernière année est positif et remercie le Département de l'Instruction Publique ainsi que les 12 communes membres; également le bureau pour leur immense travail avec des périodes surchargées ainsi que le concierge et les nettoyeurs.

Concernant le Rapport de Mme Line Cottier, administratrice :

L'année 2017-2018 a évolué positivement tant en ce qui concerne le nombre de cours proposés que nombre d'élèves confirmés.

Les statistiques présentent que depuis 10 ans, le nombre de cours et d'élèves a doublé, en s'enrichissant et en se diversifiant un peu plus chaque année. L'offre démontre qu'elle répond à une demande de la population environnante.

Mme Cottier réitère les remerciements.

Présentation des comptes par Mme Nicole Riedlin, secrétaire-comptable.

Elle mentionne que, si l'an dernier, une perte de CHF 5'136.70 était enregistrée, cette année l'Association réalise un résultat positif de CHF 2'223.33.

Elle relève que les frais de réception et de cadeaux sont plus élevés cette année et sont dus, entre autres, aux remerciements liés au départ de Mme Mary-Rose Tudeau, enseignante d'arts visuels depuis l'origine de Communes-Ecole, et mentionne que le désir a été également de marquer de la gratitude au concierge de l'école pour tous les services rendus.

Rapport des vérificateurs des comptes 2017-2018

Mme Danièle Yakoubian avec M. Laurent Tudeau, relèvent, sur la base des pièces justificatives, la conformité des chiffres avec ceux ressortant des livres qui sont tenus avec exactitude.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée qui en donne décharge au comité.

En ce qui concerne l'élection de Mme Christiane Hersperger, Présidente de l'association depuis 2006 ainsi que pour les vérificateurs des comptes Mme Danièle Yakoubian et M. Laurent Tudeau, tous les trois sont réélus par acclamation.

Résumé du Procès-verbal de la réunion du comité de l'Association Communes-Ecole du 14 novembre 2018.

Mme Christiane Hersperger, présidente, ouvre la séance.

Madame Line Cottier présente le point de la situation actuelle, résumé comme suit:

Sur 1027 inscriptions traitées, 869 demandes d'inscriptions ont été confirmées. 32 élèves n'ont pas vu leurs inscriptions confirmées, car les cours étaient complets.

Pour cette première période, 133 cours ont été proposés mais 92 cours ont été ouverts (10 de moins qu'en 2017) et deux cours sont encore en attente.

Dans la liste des cours, 24 nouveaux cours ont été proposés pour le 1er semestre.

Sur les 24 nouveaux cours proposés pour le 1er semestre, 12 cours ont été ouverts

12 cours ouverts	12 cours non ouverts
Photo débutant	Aquarelle, atelier d'expression
Atelier vocal, midi	Livres-objet
Questionnement philosophique, nouveau thème	Marqueterie de paille
Histoire de l'art, nouveau thème	Photo intermédiaire/avancé



Danse en ligne	Cercle de lecture
Cuisine : terrines foie gras	Atelier vocal, 18h
Cuisine: poissons	Développer sa mémoire
Méthode Feldenkreis	Cuisiner local
Anglais niveau débutant 1	Cuisine les sauces
Russe niveau moyen	Anglais supérieur
Italien niveau intermédiaire	Espagnol niveau intermédiaire
Nordic walking	Espagnol niveau avancé

Sur les 9 nouveaux enseignants qui ont proposé différents cours, 5 d'entre eux ont pu être engagés.

Dans le tableau des chiffres provisoires de la 1ère période, la somme des impayés s'élève encore à 13'369 francs. La secrétaire, Denyse Barbezat, procédera aux rappels.

Programme des cours pour la 2ème période.

L'impression de l'affichette sera faite chez M. Hostettler et probablement distribuée dans les boîtes aux lettres vers le 20 décembre, avant les fêtes des fins d'année.

Seuls les cours spécifiques seront mentionnés sur l'affichette. Il y sera rappelé le concours d'orthographe!

En ce qui concerne l'offre globale des cours qui a été proposée en septembre, elle se trouve sur le site.

Divers et propositions individuelles.

Concernant les portes ouvertes proposées en novembre 2018 et en mai 2019, ce sera la seconde fois qu'elles sont organisées deux fois dans l'année. Pour communiquer cette information, des affichettes ont été à nouveau conçues et imprimées de manière artisanale. Elles ont été distribuées aux élèves, soit 2 par personne.

TVA

Les démarches se sont poursuivies. Un numéro a été attribué à l'Association.

Le prix de l'écologie a été augmenté de 5 % pour tous les cours, ceci afin de permettre le financement des charges TVA pour les cours soumis à cette taxe. Les frais sont ainsi partagés entre tous les cours.

Taux d'activité du bureau

Le taux d'activité du bureau a donc évolué en raison de l'augmentation de la charge de travail qui a presque doublé depuis une dizaine d'années. Se sont rajoutées aux tâches courantes, le site et la TVA notamment.

Comme convenu, une augmentation de 5 % a été accordée à l'administratrice, Line Cottier et 10 % à la secrétaire, Denyse Barbezat.

Financièrement, cela signifie près de 10'500 francs d'augmentation de charges au budget par semestre. Bien que l'Association termine en général ses exercices annuels avec des résultats positifs, ceux-ci ne seront pas suffisants pour couvrir les frais engendrés par cette augmentation. Il sera nécessaire de faire le point chaque année et de prévoir ce financement grâce aux liquidités de l'Association. Tant que l'Association a des réserves il n'est pas possible de solliciter les communes pour une augmentation des subventions. Une autre source de revenus peut bien sûr être trouvée avec l'augmentation des écolages. Cette dernière possibilité est à envisager dans quelques années.



Demande particulière de la commune de Puplinge.

La mairie de Puplinge a demandé les noms et coordonnées complètes de tous les élèves qui suivent des cours de Communes-Ecole dans sa commune.

Cette démarche est un peu surprenante et la question semble devoir être posée pour en connaître les raisons.

Le bureau espère que cette pratique ne devienne pas courante car elle engendre du travail supplémentaire.

Les membres du comité s'étonnent de cette démarche en n'envisageant pas une telle demande de leur part.

Repas annuel.

Mme De Lisle Sarasin propose que le repas d'août 2019 ait lieu à Vandœuvre.

Si l'on se réfère au tournus, le repas annuel de 2020 devrait se faire à Anières. Hermance qui s'était proposée pour l'année prochaine est remerciée et il est envisagé qu'elle pourrait nous recevoir en 2021.

Le prochain comité se réunira le mercredi 10 avril 2019

Madame le Maire ne comprend pas l'étonnement de Communes-Ecole concernant la demande de Puplinge. Elle signale que toutes les entités subventionnées par la commune transmettent les détails des participants habitant sur la commune.

Monsieur RENAUD ne comprend pas pourquoi il y a une augmentation de 5 et 10% alors qu'il n'y a pas assez d'argent.

Madame CHEVALIER explique que le travail est conséquent. Elle estime qu'il faudra probablement augmenter les cours afin de réapprovisionner le fonds qui va probablement diminuer.

Monsieur RENAUD trouve ces augmentations très élevées.

Madame le Maire demande à Madame CHEVALIER de transmettre un souhait. Elle aimerait que toutes les communes avec Communes-Ecole, se réunissent afin de discuter du financement.

*Répondant à l'interrogation de Madame le Maire, Madame CHEVALIER confirme qu'il s'agit d'une augmentation de salaire et non pas de temps de travail.

***Correction selon CM du 26.02.19 :**

Madame CHEVALIER souhaite modifier ses dires et « confirme qu'il s'agit d'une augmentation de salaire dans le but de les réajuster en fonction de l'augmentation progressive du temps de travail qui a doublé en l'espace de 10 ans.

7. Propositions individuelles et questions

Le Conseil municipal fixe pour le lundi 21 janvier 2019 à 19h30 une séance toutes commissions relative à la parcelle 1943.

Madame BLANC MEYLAN demande s'il serait possible d'avoir de la lumière à la sortie des salles de sociétés le soir.

Monsieur VIDONNE indique avoir demandé au service technique de vérifier le système, ce dernier étant manifestement défectueux.

Monsieur FUHRMANN suggère que la commune mette en place une newsletter électronique afin de communiquer l'avancement des travaux de la salle communale, mais également tous les sujets importants de la commune.

Madame le Maire informe que le Journal Info de la commune paraît plusieurs fois par année et est transmis à l'ensemble des habitants.



Monsieur FUHRMANN estime que si l'idée ne plait pas actuellement, il est possible de commencer par rassembler les adresses mail des habitants et créer une base de données, puis dans un deuxième temps repenser à cette idée de newsletter. Il estime que ces newsletters sont pratiques et écologiques, et qu'il est possible d'intégrer beaucoup d'informations ainsi que des hyperliens.

Madame BRUCHEZ GILBERTO indique que cela demandera beaucoup de temps au personnel, mais elle en prend note.

Monsieur TAGLIABUE demande si le conseiller souhaiterait s'occuper de ce projet.

*Monsieur RENAUD indique que l'ancien Maire, feu Bernard LAPERROUSAZ, souhaitait ouvrir un compte Facebook ou une newsletter pour les événements culturels. Mais il avait rétorqué que c'était une lourde charge à gérer.

***Correction selon CM du 26.02.19 :**

Madame le Maire indique que l'ouverture d'un compte Facebook était une volonté du Conseil municipal, mais que Monsieur LAPERROUSAZ était contre car il s'agissait d'une lourde charge à gérer.

Monsieur FUHRMANN indique que ce serait également une opportunité pour les sociétés communales d'atteindre les habitants par un autre biais.

Monsieur NEJAR rend attentif que les adresses mail restent extrêmement fluctuant et qu'il n'est pas évident de maintenir une base de données à jour et de la gérer.

Monsieur RENAUD indique que le tennis utilise un site qui effectue ce genre d'envois et leur a permis de transmettre leur dernier flyer par mail à tous les inscrits.

Monsieur FUHRMANN suggère que le secrétariat collecte les adresses mail lorsque les habitants viennent au guichet.

Monsieur GARCIA a émis l'idée que le Journal Info soit sur le site, les personnes intéressées iront vraisemblablement rechercher les informations en ligne.

Monsieur TAGLIABUE indique que la lumière sur le parvis de la salle communale est souvent allumée et que ce matin la lumière de l'ancien local des pompiers l'était également.

Monsieur TAGLIABUE s'étonne qu'après avoir été élaguées, les branches des platanes n'aient pas été ramassées.

Monsieur VIDONNE prend note de cette remarque et fera remonter l'information au Service technique.

Madame BLANC MEYLAN rappelle le traditionnel concert de Noël qui aura lieu le 18 décembre, mais également annonce le concert du 19 janvier 2019 qui se déroulera à la salle communale de Chêne-Bougerie.

Monsieur FUHRMANN souhaiterait savoir si le plan de site sera abordé lors de prochaines séances du Conseil municipal.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque par la positive et indique que le Conseil en parlera selon l'avancée du dossier.

Monsieur PFORTNER tiens à féliciter la personne ayant créé la décoration de Noël de deux bancs dans le village.

Monsieur VIDONNE indique qu'il s'agit du service technique, sur une idée de Monsieur BORGEAT.

8. Huis-clos Mérite hermançois

Le président du conseil municipal prononce le huis clos.

Le président lève la séance à 21h10.



Donika Merlino
Procès-verbaliste

Yvan Nejar
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau